



PROCÈS-VERBAL

#11 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 OCTOBRE 2023** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration
Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration
Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration
Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration
Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration
Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration
Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration
Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 37, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle 6 intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 52.

À 18 h 16, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2023-106 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2023

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2023-107 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2023

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Alan De Sousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 septembre 2023.

CA-2023-108 OCTROYER UN CONTRAT
TELUS COMMUNICATIONS INC.
ACQUISITION ET SUPPORT DES LICENCES EASYVISTA
6000024132

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan De Sousa
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise **TELUS COMMUNICATIONS INC.**, un contrat pour l'acquisition et le support des licences EasyVista pour la plateforme Optimax de la STM, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, au montant de **414 400,72 \$**, plus les taxes de **62 056,51 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **476 457,23 \$**, toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions de la proposition de TELUS Communications inc. (6000024132).

	IMPUTATION
Centre	39220
Compte	552170

CA-2023-109 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE
ITI INC.
ACQUISITION DE SERVEURS
6000025096

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan De Sousa
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **ITI INC.**, un contrat pour l'acquisition de serveurs, pour la période du 9 octobre 2023 au 31 mars 2025 au montant de **2 934 016,28 \$**, plus les taxes de **439 368,94 \$**;

2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 9 % pour les ajustements de prix prévus aux contrats de **264 061,46 \$**, plus les taxes de **39 543,20 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 676 989,88 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000025096, et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000025096).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne	Divers

CA-2023-110 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES
BELL CANADA
REMPACEMENT DE LA SOLUTION CONTRÔLEUR DE LIVRAISON APPLICATIVE (CLA)
6000025471

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan De Sousa
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **BELL CANADA**, un contrat pour le remplacement de la solution contrôleur de livraison applicative (CLA), pour la période du 19 octobre 2023 au 17 octobre 2028, au montant de **980 345,21 \$**, plus les taxes de **146 806,70 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 127 151,91 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public, et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000025471).

	IMPUTATION	IMPUTATION
Centres	568250	551590
Ordre interne	M56366	M56366

CA-2023-111 ADJUGER UN CONTRAT
MONETTE BARAKETT S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES CONSEILS EN RELATIONS DE TRAVAIL
6000025041

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à la firme **MONETTE BARAKETT S.E.N.C.**, un contrat de services professionnels pour des conseils en relations de travail, pour une période de trente-six (36) mois soit du 9 octobre 2023 au 8 octobre 2026, au montant de **450 000,00 \$**, plus les taxes de **67 388,00 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **517 388,00 \$**, toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres sur invitation et à la soumission produite par l'adjudicataire. (6000025041).

	IMPUTATION
Centre	47000
Compte	551590

CA-2023-112 ADJUGER UN CONTRAT
DIALOGUE TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6000024645

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale
PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à la firme **DIALOGUE TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ INC.**, un contrat pour des services professionnels pour le programme d'aide aux employés, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, au montant de **2 574 060,00 \$**, plus les taxes de **385 465,49 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 959 525,49 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000024645).

	IMPUTATION
Centre	47000
Compte	553990

CA-2023-113 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ET UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR
CRÉATION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET TEMPORAIRE DE PASSAGE DANS L'IMMEUBLE PLACE ALEXIS-NIHON
6000021808

VU le rapport du premier directeur principal - Grands projets et maintien des actifs
VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre le **FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR** (ci-après « Cominar ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») visant la création, en faveur de la STM, d'une servitude réelle et temporaire de passage dans l'immeuble Place Alexis-Nihon, afin de permettre l'accessibilité universelle de la station de métro Atwater pour une période initiale de dix (10) ans débutant à compter de la mise en service des ascenseurs de la station Atwater, pour un montant de **1 055 847,09 \$** plus les taxes applicables;
- 2° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou à consentir toute modification au protocole d'entente, non incompatible avec les présentes, afin de donner pleinement effet à la présente recommandation;
- 3° d'autoriser la conclusion d'un acte de servitudes avec Cominar pour le passage d'usagers, le maintien de conduits électriques et l'empiètement d'infrastructures d'accessibilité;
- 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin de l'entente;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 213 960,19 \$**, toutes taxes incluses, (6000021808).

	IMPUTATION
Centre	97413
Compte	573110

CA-2023-114 APPROUVER LES TERMES DE LA LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE « DISPOSITION CONCERNANT LE STATUT CONSTABLE SPÉCIAL » INTERVENUE AVEC LA FRATERNITÉ DES CONSTABLES ET AGENTS DE LA PAIX (FCAP)

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé
VU le rapport du directeur – Entretien équipements fixes

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale
PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée "Dispositions concernant le statut constable spécial" jointe en annexe, et intervenue le 6 juin 2023 entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Fraternité des constables et agents de la paix (FCAP), laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature.
 - 2° d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal (STM) mentionnés à la lettre d'entente intitulée "Dispositions concernant le statut constable spécial" intervenue le 6 juin 2023 avec la FCAP, à signer celle-ci.

CA-2023-115 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-023-4-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-023-4 INTITULÉ RÈGLEMENT REFONDU ÉTABLISSANT LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (1992) ET ENTÉRINER LA VERSION REFONDUE R-023-5 DU RÈGLEMENT R-023-4 ÉTABLISSANT LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (1992)

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le Règlement R-023-4-1 modifiant le Règlement R-023-4, intitulé « Règlement refondu établissant le Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) », selon le libellé du projet de règlement joint à la présente;
 - 2° d'entériner la version refondue R-023-5 du Règlement R-023-4 établissant le Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992);
 - 3° de consentir aux obligations qui incombent à la Société de transport de Montréal en vertu du Règlement R-023-5;
 - 4° de soumettre le Règlement R-023-5 aux fins d'enregistrement auprès de Retraite Québec et de l'Agence de revenu du Canada.

CA-2023-116 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2023 À L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2023 à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour un montant de **1 500 969,84 \$**.

	IMPUTATION	IMPUTATION
Centre	-	24000
Compte	593110	593110
Ordre interne	245003	-

CA-2023-117 AUTORISER UN AVENANT À L'ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF 2023 ENTRE L'ARTM ET LA STM
RÉSOLUTION CA-2023-032

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a mis en place un groupe de travail visant à optimiser la reddition de compte prévue à l'addenda 2023 en tenant compte de critères convenus entre les directeurs généraux des sociétés de transport, et qu'ainsi de l'envergure et de la nature de la reddition de compte inscrite à l'entente 2024 seront réduites.

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser un avenant à l'entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM, relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM.

Cet avenant sera en vigueur rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

CA-2023-118 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À EFFECTUER TOUTES LES DÉMARCHES AUPRÈS DE TOUT AUTORITÉ, ORGANISME OU INSTANCE POUR AJOUTER L'AGENT INFLAMMATOIRE AÉROSOL CAPSIQUE SOUS FORME DE GEL À L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ DES CONSTABLES SPÉCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET MODIFIER LE DEUXIÈME POINT DE LA RÉSOLUTION CA-2021-056
RÉSOLUTION CA-2021-056

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser la directrice générale à effectuer toutes les démarches auprès de tout autorité, organisme ou instance, dont notamment le ministère de la Sécurité publique, pour ajouter l'agent inflammatoire aérosol capsique (Oléorésine capsicum (OC)) sous forme de gel à l'équipement autorisé des constables spéciaux de la Société de transport de Montréal;

2° de modifier le deuxième point de la résolution CA-2021-056 « PRENDRE ACTE DE L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE NOMINATION INSPECTEURS DE LA DIRECTION SÛRETÉ ET CONTRÔLE À TITRE DE CONSTABLES SPÉCIAUX » qui se lit comme suit :

« De déclarer que tout ajout d'équipement telle une arme à feu, une arme à impulsion électrique (AIE) ou la capsaïcine oléorésineuse (vaporisateur de poivre de Cayenne) est interdit pour l'exercice des fonctions d'inspecteur ou de constable spécial de la STM. »

En le remplaçant par le suivant :

« De déclarer que tout ajout d'équipement telle une arme à feu, une arme à impulsion électrique (AIE) est interdite pour l'exercice des fonctions de constable spécial de la STM. »

CA-2023-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 21.

Les résolutions CA-2023-106 à CA-2023-119 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif adjoint

ÉRIC ALAN CALDWELL

ANDRÉ PORLIER

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 À 17 h 30

INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Monsieur Yang Ruijia	<p>La première question de Monsieur Yang concerne le réseau de bus.</p> <p>Monsieur Yang souhaite savoir quelle est la différence fondamentale entre le réseau mauve et le réseau 10 minutes max et si la sélection de lignes est définitive ou si elle sera évolutive. De plus, il demande pourquoi la STM a créé cette nouvelle identité alors qu'une refonte du réseau est prévue.</p> <p>En ce qui concerne la deuxième question, monsieur Yang aimerait connaître l'état de l'avancement de la refonte du réseau particulièrement dans le secteur Lachine/LaSalle.</p>
Le Président	<p>Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre aux questions.</p> <p>En ce qui concerne la première question, madame Léonard explique que cette nouvelle initiative vise à promouvoir les nombreux avantages à emprunter ces lignes fréquentes. Pratiques et efficaces, elles représentent en effet des options de premier choix pour faciliter ses déplacements, grâce à leur fréquence élevée, soit habituellement entre 2 à 12 minutes sur les axes les plus achalandés. Dans le cadre de la démarche de refonte du réseau bus, la liste des lignes fréquentes sera appelée à être bonifiée graduellement.</p> <p>En réponse à la deuxième question relative à l'échéancier de la refonte du réseau bus, madame Léonard indique qu'un suivi sera fait par les équipes.</p>

QUESTION 2

Madame Amélie Seidah	<p>Madame Seidah, habitante du quartier Symphonia à l'Île-des-Sœurs, souhaite signaler un problème de sécurité en lien avec l'emplacement choisi pour l'ajout d'un arrêt sur le chemin de la Pointe-Sud pour les lignes 12, 168 et 176. Elle dépose un document avec photos pour démontrer le manque d'espace pour les autobus pour effectuer leur arrêt à cet endroit.</p> <p>La deuxième question concerne le retrait des espaces de stationnement dans le projet Symphonia afin de permettre un élargissement pour le passage des autobus. Cette situation occasionne une perte de stationnement pour les résidents. Elle demande s'il est possible de remettre des espaces de stationnement.</p>
Le Président	<p>Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale à répondre aux deux questions.</p> <p>Madame Léonard indique que la STM demeure à l'écoute de tous les commentaires des résidents de l'Île-des-Sœurs. Elle ajoute qu'un suivi sera effectué par l'équipe de la Planification et développement des réseaux.</p>

QUESTION 3

Madame Geneviève Guay	<p>Madame Guay représente l'Association de propriétaires résidents à l'Île-des-Sœurs. Bien qu'elle apprécie les ajouts récents, elle exprime des inquiétudes quant à la couverture de l'ensemble des besoins, notamment des points restés sans réponse. Elle demande si l'offre de service pourrait être modifiée ou bonifiée.</p> <p>Quant à sa deuxième question, madame Guay souhaite connaître qui sera responsable du service de navette lors de l'interruption du REM prévu pour des travaux.</p>
-----------------------	---

Le Président

Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.

Pour la première question, madame Léonard explique que plusieurs ajustements de l'offre de service ont déjà été apportés. L'équipe de Planification analyse et évalue d'autres pistes d'améliorations.

Concernant les interruptions de service du REM, madame Léonard indique que l'ARTM coordonnera les mesures de mitigation en partenariat avec les autres sociétés de transport.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 4

Monsieur Frederick Fanous-Schmidt

Bonjour, Ma question concerne le circuit 439 trajet Laval. Les matins, seulement les embarquements sur le territoire de Laval sont permises et juste des débarquements en après-midi. Avec la refonte tarifaire, est-il prévu que cette règlement changera pour permettre des déplacements à Laval avec 439 tant que l'usager possède un titre « Tout modes AB » ou « Bus »?

Deuxième question: Est-ce que la STM prévoit toujours d'aménager des SRB sur les axes Avenue du Parc, Côte-des-Neiges et Saint-Michel? Merci

Le Président

Le président invite monsieur David Chagnon, directeur Soutien exploitation bus et métro de répondre aux deux questions.

Concernant la première question, monsieur Chagnon explique que la refonte tarifaire a déjà été mise en place en zone A et B. Il confirme que l'offre de service sera bonifiée dans les deux directions, à toute heure de la journée et la fin de semaine en janvier 2024. Il invite monsieur Fanous-Schmidt à consulter la grille tarifaire de l'ARTM pour plus de détails.

En réponse à la seconde question, le Président mentionne que les SBR Henri-Bourrassa, Parc et Côte-des-Neiges font toujours partie de la planification. En ce qui concerne l'axe St-Michel, la voie réservée a été bonifiée où les sections manquantes ont été réaménagées.

QUESTION 5

Monsieur Raphaël Daigle

1: Pourquoi la STM veut-elle dépenser des millions de dollars dans le réseau mauve inutile quand récemment elle a supprimé le réseau "10 minutes max" pour cause de coupure budgétaire?

2: Puisque la STM ne veut plus uniformiser les panneaux d'arrêts du réseau, allez-vous nous remettre immédiatement tous les panneaux d'arrêts verts qui aidaient à distinguer les lignes express des lignes de jour?

Le Président

Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale

Madame Léonard explique que la mise en place des 31 lignes fréquentes s'est réalisé à faible coût ayant pour objectif de permettre à la clientèle de les repérer facilement sur leur parcours et sur l'ensemble du réseau. En ce qui a trait à l'affichage, ce sont des autocollants mauves qui ont été apposés sur les panneaux d'arrêt afin que les clients puissent repérer facilement les lignes fréquentes.

Pour la deuxième question, madame Léonard répond qu'avec la refonte du réseau, la première étape consistait en l'annonce des lignes fréquentes, mais l'ensemble des types de lignes pourraient être analysés. Elle indique qu'un suivi sera effectué par l'équipe de la Planification.

QUESTION 6

Monsieur Jack Ge

La ça fait 3 ans depuis les consultations pour le refonte du réseau de bus Lachine/Lasalle. Sur le site, parlons-en, c'est écrit que les scénarios finaux seront présentés en 2022 mais il y a encore aucun nouvelles à propos de ça.

Est-ce que il y a des nouvelles a propos du refonte du réseau bus dans ce secteur?

Le Président

Le président demande à monsieur David Chagnon, directeur Soutien exploitation bus et métro de répondre à la question.

Monsieur Chagnon explique que, en effet, la refonte a pris un peu de retard avec ce qui était annoncé initialement, les pourparlers sont en cours avec les arrondissements concernés et des ajustements seront apportés en raison de la nouvelle réalité du transport collectif. Le déploiement est prévu fin 2024.